L’Union européenne est-elle une fédération ou une confédération ?

Un peu des deux : l’UE est fédérale pour son droit, son marché et sa monnaie, confédérale pour la défense, l’impôt et la diplomatie.



Deux mots, deux logiques

Une fédération est un État. Le pouvoir central lève l’impôt, commande l’armée, conduit la diplomatie, et ses lois s’appliquent directement à chaque citoyen. Les États-Unis, l’Allemagne ou l’Inde en sont des exemples. Les États fédérés gardent de vraies compétences, garanties par une constitution que le centre ne peut pas réécrire seul.

Une confédération est une alliance. Des États souverains mettent des choses en commun, décident à l’unanimité et peuvent partir. Les treize États américains ont vécu ainsi à partir de 1781, avant d’adopter une constitution fédérale, notamment parce que le Congrès ne pouvait pas lever d’impôt.

Le piège est dans les noms. La Suisse s’appelle toujours « Confédération », mais elle est un État fédéral depuis 1848.

Ce qui est déjà fédéral

Une partie de l’Union fonctionne déjà comme une fédération. Depuis deux arrêts de la Cour de justice, en 1963 et 1964, le droit européen prime sur la loi nationale, et certaines de ses règles peuvent être invoquées directement par les citoyens devant leurs juges. Le Conseil constitutionnel l’a reconnu à sa manière : un ordre juridique européen « intégré à l’ordre juridique interne », dans la limite de l’« identité constitutionnelle de la France ».

Les traités lui confient en exclusivité l’union douanière, les règles de concurrence du marché intérieur et la politique commerciale : face aux États-Unis ou à la Chine, c’est l’Union qui négocie. Vingt et un pays, depuis l’entrée de la Bulgarie dans la zone euro en janvier 2026, partagent une monnaie et une banque centrale. Au Conseil, la plupart des lois passent à la majorité qualifiée : 55 % des États représentant 65 % de la population. Un pays peut être mis en minorité, ce qui est impossible dans une simple alliance, où chacun dispose d’un droit de veto.

Ce qui reste confédéral

Le cœur de la souveraineté, lui, n’a pas bougé. La politique étrangère et de sécurité commune se décide à l’unanimité, si bien qu’un seul gouvernement peut bloquer les vingt-six autres. L’impôt reste national. Le budget annuel de l’Union, 190 milliards d’euros de paiements prévus en 2026, pèse environ 1 % de son PIB ; les dépenses fédérales américaines atteignent environ 23 % du PIB des États-Unis. Il n’y a ni armée européenne, ni police fédérale.

Deux règles achèvent le tableau. L’Union n’agit que dans les domaines que les traités lui confient, et ces traités ne changent qu’avec la ratification de chaque État membre. On peut aussi en sortir : l’article 50 l’organise, et le Royaume-Uni l’a utilisé. Dans son arrêt sur le traité de Lisbonne, en 2009, la Cour constitutionnelle fédérale allemande a résumé cet entre-deux d’un mot : un **Staatenverbund**, une association d’États qui restent souverains.

Ce qui reste à décider

Au printemps 2026, 52 % des Français souhaitaient que davantage de décisions soient prises au niveau européen, contre 61 % en moyenne

dans l'Union. Le choix qui reste est politique : confier à des institutions communes, élues et responsables devant les Européens, la défense et les moyens de la financer, ou continuer à décider à vingt-sept, chacun gardant son veto.

Toutes les questions →

QUESTIONS FRÉQUENTES

Quelle est la différence entre une fédération et une confédération ?

Une fédération est un seul État : le pouvoir central lève l'impôt, commande l'armée et ses lois s'appliquent directement aux citoyens, comme aux États-Unis ou en Allemagne. Une confédération est une alliance d'États qui restent souverains, décident à l'unanimité et peuvent la quitter.

L'Union européenne est-elle un État ?

Non. Elle n'a ni armée, ni police fédérale, ni administration fiscale propre, et ses membres peuvent partir : l'article 50 du traité sur l'Union européenne organise le retrait, que le Royaume-Uni a utilisé. Ce sont des traits de confédération.

En quoi l'UE ressemble-t-elle à une fédération ?

Son droit prime sur la loi nationale, et certaines de ses règles peuvent être invoquées directement par les citoyens devant leurs juges, depuis deux arrêts de la Cour de justice de 1963 et 1964. Au Conseil, la plupart des lois passent à la majorité qualifiée, et 21 pays partagent une même monnaie.

La Suisse est-elle une confédération ?

Seulement de nom. La Confédération suisse est devenue un État fédéral moderne avec la Constitution de 1848, qui a placé un gouvernement et un parlement fédéraux au-dessus des cantons. Elle a gardé son nom historique, ce qui entretient la confusion entre les deux mots.

Qu'est-ce qu'un « Staatenverbund » ?

Le terme employé par la Cour constitutionnelle fédérale allemande dans son arrêt sur le traité de Lisbonne, en 2009 : une association étroite et durable d'États qui restent souverains. La Cour y précise que l'Union n'est pas un État fédéral, et que les peuples des États membres restent la source de sa légitimité démocratique.

SOURCES

- Traité sur l'Union européenne (art. 1, 5, 16, 24, 48, 50) et traité sur le fonctionnement de l'UE (art. 3), versions consolidées (JO C 202, 7.6.2016) – « union sans cesse plus étroite », principe d'attribution, compétences exclusives (art. 3 TFUE), majorité qualifiée de 55 % des États représentant 65 % de la population, unanimité en politique étrangère, révision ratifiée par tous les États, retrait
- CJUE : Van Gend en Loos, affaire 26/62 (1963) – effet direct ; CJUE : Costa contre ENEL, affaire 6/64 (1964) – primauté
- Conseil constitutionnel : décision n° 2004-505 DC (11/2004) – un « traité international » ; un « ordre juridique communautaire intégré à l'ordre juridique interne » ; décision n° 2006-540 DC (7/2006) – l'« identité constitutionnelle de la France »
- Bundesverfassungsgericht : communiqué n° 72/2009 sur l'arrêt Lisbonne, 2 BvE 2/08 (6/2009) – « not a federal state », « Staatenverbund »
- Conseil de l'UE : Budget de l'UE pour 2026 – 190,1 milliards d'euros de crédits de paiement ; Eurostat : PIB de l'UE à 27, prix courants, nama_10_gdp – 18 885 milliards d'euros en 2025 ; rapport calculé par nos soins (paiements 2026 sur PIB 2025) : 1,0 % ; CBO : The Budget and Economic Outlook: 2026 to 2036 – dépenses fédérales américaines, 23,1 % du PIB en 2025
- BCE : La Bulgarie rejoint la zone euro, 21 membres (1/2026)
- Conseil fédéral suisse : Histoire du Conseil fédéral – « La Constitution de 1848 a fait de la Suisse un Etat fédéral moderne » ; National Archives (États-Unis) : Articles of Confederation – en vigueur le 1er mars 1781, un Congrès qui « could not tax »
- Commission européenne : Eurobaromètre standard 105, annexe de données (printemps 2026) – QA13.3, « davantage de décisions devraient être prises au niveau de l'UE » : France 52 %, UE 61 %